

**REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation 21 juin 2023**

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ETAIENT PRESENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Maurice GARSULT, 2^{ème} Adjoint,
M. Nicolas AUMONIER,
M. Sébastien BOITTE,
Mme Céline DUPONT,
M. Simon LATRECHE,
M. Richard LETORT,
M. Christian PETITPAS,
Mme Françoise POUCHUCQ,
Mme Solange VIORNAY,
M. François VIROT,
M. Michel GALMEL,

ABSENTS EXCUSES

Mme Anne-Marie CHEVALIER,
Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. JOURDAIN,
M. Robert SLOVES, 1^{ère} Adjoint, donne procuration à M. GARSULT

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Céline DUPONT, en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu

2) DÉCISION DU CONSEIL SUITE AUDIENCE TRIBUNAL ADMINISTRATIF :

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions du tribunal administratif annulant la délibération n°2021-011 du 24 septembre 2021, ainsi que celle du 16 décembre 2021 portant rejet du recours gracieux formé par la SAS Seine Promotion.

Il est fait part des remarques de notre avocat sur cette décision d'autant plus regrettable que la quasi totalité de l'argumentation adverse est rejetée. Par ailleurs, la commune dispose d'une autre voie pour la suite de ce dossier. En effet, nos contradicteurs se trouvent en possession d'un terrain acheté au prix du terrain à bâtir alors même qu'ils ne pourront l'utiliser pour une construction sans une modification du P.L.U. de la commune. Logiquement, il y a tous les éléments pour trouver une solution par la négociation.

Le Conseil est informé d'un entretien avec notre avocat prévu le mercredi 5 juillet pour suite à donner.

Après en avoir débattu longuement, avec des remarques pertinentes, voir même opposables entre les conseillers, Monsieur le Maire a proposé une synthèse intermédiaire pour la suite de ce dossier.

La question d'un appel à la décision du tribunal administratif est soumise au Conseil : la réponse est « NON » à l'unanimité. Les délibérations du 24 septembre 2021 et du 16 décembre relatives aux conclusions du T.A. sont ainsi annulées.

3) DM1 pour règlement frais de tribunal :

Monsieur le Maire propose au Conseil la modification budgétaire nécessaire au règlement des frais dus au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative, somme de 1500 € à verser à la SAS Seine promotion.

Virement du compte 6226 : - 1500 euros au compte voulu : + 1500 euros

(Au cas où l'imputation comptable ne serait pas le compte 6226)

Le Conseil municipal approuve la DM1 à l'unanimité,

4) REGLEMENT ZONE AU du P.L.U.: Décision du Conseil.

Dans le cadre de la synthèse intermédiaire proposée par Monsieur le Maire, la révision du règlement de la zone AU sera évoquée lors du prochain conseil, suite aux différents entretiens avec notre avocat, ainsi qu'avec les instances de la SAS Seine promotion.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte cette décision à l'unanimité.

5) PROGRAMMATION TRAVAUX 2024 AVEC LE SIEGE :

Monsieur le Maire évoque le recensement des projets de la commune pouvant être soumis au financement du SIEGE

- Poursuite du changement de l'éclairage public en LEDS.
- Changement de l'horloge E.P. rue des 15 acres.
- Panneaux photovoltaïques sur bâtiment 17 rue grande.
- Isolation toiture sur bâtiment 17 rue grande.
- Changement chaudière fuel presbytère.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à défendre ces propositions lors de la réunion de programmation du SIEGE en octobre 2024.

6) TRAVAUX DIVERS DANS LA COMMUNE :

Monsieur le Maire présente les différents travaux d'entretien souhaités et indispensables dans la commune:

- Suppression du petit « caniveau » proche du 31 rue de Paris et réfection chaussée.
- Remise en état du portail historique du presbytère.
- Reprise d'une toiture d'un appentis du presbytère.
- Changement des filets et panneaux de basket du City-stade.

Monsieur le Maire propose aussi l'aménagement de caves-urnes dans le cimetière en complément du columbarium qui ne semble plus correspondre aux souhaits des familles.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'entreprise de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à engager l'aménagement du cimetière.

Le Conseil est interrogé sur la défense incendie engagée lors des demandes des subventions D.E.T.R. En effet, suite au dépôt dans mes démarches simplifiées, la commune a été notifiée par la sous-Préfecture du transfert vers le financement « fonds-verts » de notre projet. Pour mémoire, seule la borne incendie pouvait être prise en charge, mais pas l'extension réseau.

Après entretien avec les instances « fonds-verts », la prise en charge de l'extension pourra être à hauteur de 60 %. L'attribution de la subvention serait effective très rapidement, avec un phasage pouvant être dédoublé pour l'extension réseau sur deux ans.

Monsieur le Maire donne d'autre part, lecture d'un courrier du Conseil départemental nous informant de l'attribution d'une subvention de 5 994€ pour la pose d'un hydrant indispensable à la sécurité des riverains.

Compte tenu du contexte d'un réchauffement climatique inéluctable, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer auprès des « fonds-verts » la demande de subvention pour l'extension réseau de la défense incendie sur Saulseuse.

7) INSTALLATION D'UN BANC DANS LA COMMUNE:

Il est donné lecture aux riverains concernés d'une information relative à l'installation d'un banc public pouvant être mis à caution. Les élus précisent que l'espace public doit aussi le rester.

Monsieur le Maire, relate aux élus les entretiens avec les propriétaires concernés et l'aversion primaire a été levée quant à la nature de l'emplacement.

Ce banc trouvera donc sa place à l'emplacement prévu. Les plantations arbres seront effectives en novembre pour fortifier la prise de « **sujets locaux** ».

INFORMATIONS AU CONSEIL

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

– Il est fait part au Conseil d'une réunion de présentation d'un projet de tiers-lieu à Tilly L'association « les Hirondelles » porte un projet de tiers-lieu culturel et inclusif sur le site de l'association APEER à Tilly. Le lieu d'accueil est un château qui devra faire l'objet d'une importante rénovation.

Au-delà des enjeux de mise en sécurité du site au regard de la réglementation d'accessibilité et de maîtrise du risque incendie qui font d'ores et déjà l'objet de réunions et échanges techniques, ce projet d'envergure suppose une mobilisation de co-financeurs présents à cette réunion.

Pour l'heure, bien que le projet soit intéressant, M. Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys recommande à l'association de rassurer les financeurs des besoins en investissement, préconise un phasage en la matière. Il a noté l'absence d'un budget de fonctionnement, et propose un rendez-vous ultérieur pour assurer la pérennité du projet.

Les logements prévus dans le château sont supprimés compte tenu des contraintes du SDIS et du PPRT « SNECMA ».

Monsieur le Maire précise que pendant des années, il a maintenu l'ouverture de l'E.R.P malgré l'avis contraire du SDIS. Par contre, l'autorisation d'ouverture sera soumise à la commission de sécurité, et ne sera signée qu'en présence d'un avis favorable unanime des autorités.

– Monsieur le Maire réveille les différents entretiens entre les élus de Tilly relatif à l'éolien. Une enquête SNA-SIEGE auprès des communes est diligentée.

Il a été répondu que la commune ne s'est pas prononcée par voie délibérative sur la filière éolienne sur son territoire, mais que le sujet avait été évoqué lors des précédents conseils ; ainsi qu'au vœux du Maire en présence de Frédéric DUCHÉ, président de SNA. Il a été précisé dans cette enquête que la commune souhaitait :

- être « acteur, plutôt que témoin passif »

- soumettre aux instances concernées un meilleur partage de l'IFER entre la commune concernée et les receveurs passifs

- accompagner la commune dans l'information auprès des riverains.

– Accès VC9 Il avait été fait part au Conseil de la mise en demeure sous un mois du respect

des accords 119 et le RD181. Les mesures sont soumises à l'autorité du Département. Un arrêté municipal sera rédigé sous les directives du Département.

– Les élus sont invités le jeudi 6 juillet à partir de 16h30 au jardin potager d'Heubécour -

Haricourt pour l'exposition des œuvres de nos écoliers. Une boisson sera offerte à l'issue de ce vernissage.

- Monsieur le Maire donne lecture des remerciements du Club des aînés de Tilly ; de l'UNC Vexin/Epte-Gasny ; du Comité des fêtes de Tilly. Il est transmis les remerciements verbaux reçus de M. LE ROUZIC président de l'Association Solidarité Partage.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire présente ses excuses auprès du Comice Agricole, ayant omis de présenter la demande de subvention 2023 de cette manifestation cantonale. Cette organisation est en charge de la « promotion » du secteur agricole de nos villages. Bétaïls, machines d'hier et d'aujourd'hui, produits locaux, actifs et retraités, clochers de nos diocèses, coqs, poules, lapins ... tout était présent pour rappeler l'esprit de nos campagnes aux visiteurs venus de toutes parts.

Aussi pour rattraper cette omission, Monsieur le Maire propose de verser au Comice agricole le montant des subventions restant à accorder sur le budget 2023 soit 300 euros.

Le Conseil sans hésitation adhère à cette proposition à l'unanimité.

- Lors du précédent Conseil, il avait été évoqué la notion de la revalorisation contractuelle du loyer entre la commune de Tilly et Cellnex France Infrastructure dans la convention d'occupation privative du domaine public.(objet d'une antenne radio-téléphone).

Monsieur le Maire, après négociation a bien obtenu la revalorisation de 2 % par an.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention modifiée.

Il est rappelé que nous sommes toujours dans l'attente de la convention d'ArianeGroup pour la si-rène installée sur le toit de l'école maternelle.

Le Conseil en profite pour demander à la Société ArianeGroup de régulariser cette omission.

- Toujours Lors du précédent Conseil, il avait été évoqué la possibilité d'une vidéo-protection sur la commune. Sachant que pour obtenir la DETR sur ces projets, il est indispensable de se faire accompagner du référent gendarmerie. Il est présenté succinctement la conclusion de l'Adjudant-Chef du groupement départemental de l'Eure, cellule de prévention technique de la malveillance. Le dossier sera transmis par mail aux élus.

Pour l'heure le Conseil souhaite sans engagement connaître le budget nécessaire à un projet de ce type, et demande à Monsieur le Maire d'en poursuivre l'étude.

- Monsieur le Maire donne la parole à Mme VIORNAY pour deux questions diverses :

- la première : le club des aînés sollicite la possibilité de fermer le dessous de l'escalier de la mairie afin d'y installer un rangement pour l'association. Il ne peut répondre favorablement à cette demande dans la mesure où le protectionniste incendie interdit toutes installations de ce genre. Afin de satisfaire le besoin évoqué, Monsieur le Maire va proposer courant septembre de partager un emplacement avec le SIVOS pouvant répondre à cette demande. Ce partage implique une organisation préalable, mais possible.

- la deuxième porte sur l'organisation 2023 du colis des aînés et aux questions posées, il a été décidé par les élus :

- Le budget communal pouvant supporter, maintien de l'attribution aux administrés de 65 ans et plus.
- Les résidents de Tilly, placés en EHPAD seront toujours servis, avec une attention particulière liée à leur pensionnat.
- Il est décidé soit un colis, soit le repas, mais pas de bons d'achat.
- Le budget est limité à 40 euros par bénéficiaire vin compris.
- Les colis sont remis lors d'un goûter simplifié le mardi 19 décembre 2023.
- Le repas aura lieu le dimanche 3 mars 2024, en salle des fêtes d'Heubécourt-Haricourt

Le Conseil n'ayant plus de questions, Monsieur le Maire souhaite remercier particulièrement M. LA-TRECHE Simon pour son implication dans l'entretien du matériel du city-stade, ainsi que les bénévoles qui l'ont aidé.

Les remerciements sont aussi destinés à Mme GARONZI Corinne et M. PESCHARD Eric pour la fourniture de la boîte à livre garnie à disposition du public dans la cour de la mairie.
Que cela soit dit et félicité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 23 h 10.

Les prochaines séances ordinaires sont prévues les derniers vendredi de septembre puis le vendredi 15 décembre.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée.